

Rapport de jury
Certification complémentaire français langue seconde (FLS)
2016

Texte de référence

Note de service n° 2004-175 du 19-10-2004 parue au bulletin officiel (BO) n° 39 du 28 octobre 2004.

Composition du jury

Président : monsieur Pierre-Alain CHIFFRE, IA-IPR de lettres, pilote académique du CASNAV.

Membres :

- monsieur Patrice ROYER, inspecteur de l'éducation nationale de Dijon Nord ;
- monsieur Jean-Jacques RICHER, responsable du master FLE/FLS-FOS – Université de Bourgogne ;
- madame Catherine GARNIER-DAVEY, professeure d'anglais en charge de l'UPE2A au collège Edouard Herriot de Chenôve ;
- madame Christine GUERIN, conseillère académique pour l'action éducative et la prise en charge des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Candidats et résultats

	1er degré	2 nd degré
Inscrits	6	11
Présents	6	10
Admis	4	3
Notes	7 à 18	7 à 17

Origine géographique des candidats

- Côte-d'Or : 6
- Nièvre : 6
- Saône-et-Loire : 4
- Yonne : 1

Disciplines d'origine des candidats du second degré

- Lettres modernes : 4
- Langues : 6
- MLDS : 1

Constats et analyses

■ Il convient tout d'abord de comparer l'évolution des résultats du 1er degré et du 2nd degré. En 2014-2015, le nombre de reçus dans le 2nd degré (4/6) était un peu supérieur au nombre de reçus dans le 1er degré (2/4), toutes choses égales par ailleurs. La tendance s'inverse cette année : 4 admis sur 6 présents dans le 1er degré pour 4 admis sur 10 présents dans le second degré. De plus, la moyenne des candidats du 1er degré (13,5) est supérieure à celle des candidats du 2nd degré (11,10).

■ Les notes obtenues à la session 2015-2016 témoignent une nouvelle fois de prestations très

inégaux. Toutefois les résultats des enseignants du 1er degré ont progressé. Les notes qui s'étaient de 7 à 14 à la session de 2014-2015, sont comprises cette année entre 7 et 18. Pour le second degré se pose la question de la baisse des résultats : en effet 6 candidats du 2nd degré sur 10 présents obtiennent une note inférieure à 10. Ces six professeurs n'ayant pas obtenu la certification sont des professeurs qui n'enseignent pas à des élèves allophones. Il est légitime de s'interroger sur leur motivation à présenter cette certification. Les candidats doivent bien comprendre que cet examen délivre une certification. C'est une attestation que l'enseignant a la capacité de prendre en charge des élèves allophones. Nous insistons donc sur le fait qu'il s'agit de faire valider un ensemble de compétences et de connaissances dans l'enseignement du français langue seconde auprès d'élèves allophones nouvellement arrivés en France -EANA- scolarisés dans le 1er degré ou dans le 2nd degré et que cette expertise pourra être mise au profit de l'institution scolaire dans le cadre d'un enseignement du français auprès de publics spécifiques.

Les candidats doivent en effet connaître les textes officiels, s'appuyer sur des connaissances théoriques et pratiques solides et discerner les enjeux de la certification complémentaire et de l'enseignement du français langue seconde et de scolarisation. Les différentes remarques et recommandations qui suivent ont donc pour objectif de guider au mieux les candidats dans leur préparation à l'examen.

■ Il convient tout d'abord que les candidats aient lu très attentivement au préalable la note de service n° 2004-175 du 19-10-2004 pour se préparer à l'épreuve. Cette démarche permettrait à chacun de structurer au mieux son dossier, de connaître le déroulement de l'épreuve orale ainsi que les compétences, les connaissances exigées pour obtenir cet examen ainsi que les critères d'évaluation qui y sont clairement précisés.

■ Le rapport « **d'au plus cinq pages dactylographiées** », remis au moment de l'inscription, permet au jury de prendre connaissance du parcours et de l'expérience du candidat dans le domaine visé par la certification FLS. Le jury attire notamment l'attention sur la nécessité de faire apparaître clairement dans le dossier « ... d'une part, **les titres et diplômes** obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM, et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stage, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel comprenant un **développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative** ». Cette dernière partie essentielle doit faire clairement apparaître les éléments saillants de cette expérience ainsi que son analyse. Un rapport structuré et organisé qui dénote l'effort de réflexion et d'argumentation est apprécié par le jury.

Même s'il n'est pas directement soumis à notation, le rapport a toute son importance car il permet au jury de se faire une idée du candidat. Par les interrogations qu'il suscite, il sert la plupart du temps de tremplin au début de l'entretien.

Il est souhaitable qu'une problématique pédagogique et/ou didactique claire organise les propos. Le parcours professionnel, l'expérience en FLS, les lectures universitaires doivent nourrir la réflexion pédagogique et permettre de l'approfondir. Les annexes se limitent à un ou deux documents pertinents exploités dans le rapport.

La langue et la présentation doivent être irréprochables.

■ L'examen est composé de deux épreuves, l'exposé et l'entretien.

L'exposé :

Il convient de rappeler l'importance de l'exposé. Il se prépare et doit être structuré. Il ne saurait être la répétition du dossier. Il doit respecter le temps imparti « un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum... ». L'exposé permet d'engager l'entretien avec le jury et de le convaincre des compétences et capacités à prendre en charge l'enseignement du FLS, de préciser la cohérence de son projet inscrit dans un parcours

réfléchi. Le candidat doit être capable de dépasser la narration d'expériences pour faire notamment ressortir les enseignements qu'il en a retirés. Bien entendu, comme tout oral, l'exposé doit faire preuve d'un minimum de qualité de communication. La lecture d'un exposé préparé est déconseillée.

L'entretien :

Il permet de préciser et de développer les pistes lancées par l'exposé. Il est lui aussi essentiel et obéit à des règles définies. Lors de l'entretien, le jury doit pouvoir constater que le candidat est apte à analyser les besoins de ses élèves et à conduire une pédagogie adaptée. Il permet notamment au jury d'approfondir le parcours personnel et professionnel des candidats dans le domaine du FLS : demande de précisions, vérification des motivations du candidat et de ses connaissances de l'enseignement du FLS, évaluation de ses capacités d'analyse dans ce domaine. C'est cette capacité d'analyse, mais aussi la très grande qualité de l'exposé, qui ont fait la différence entre les bons et les très bons candidats. Les trois candidates qui ont obtenu la note de 17/20 et de 18/20 ont proposé au jury un exposé dense et très structuré ; elles ont fait preuve d'une grande capacité de réflexion relative aux enjeux et l'enseignement du FLS. Ces trois candidates avaient de surcroît une bonne connaissance des outils pédagogiques et une approche concrète et pertinente de l'inclusion et de la différenciation. En outre, l'entretien permet au jury d'apprécier chez les candidats la connaissance des textes institutionnels, la capacité à évaluer les compétences des élèves, la capacité à élaborer un plan individualisé d'inclusion progressive dans la classe d'inscription, leur recul critique sur leurs pratiques du FLS, leur maîtrise des grands principes didactiques et pédagogiques dans ce domaine.

■ La distinction entre le FLE, une langue pour communiquer et FLS/FLSCO, une langue pour apprendre est de mieux en mieux maîtrisée par les candidats. Ils trouveront sur les sites CASNAV des ressources utiles pour une meilleure maîtrise de ces concepts.

Avoir suivi un enseignement universitaire en FLE ou avoir enseigné le français à l'étranger ne suffit pas à obtenir la certification complémentaire. Rappelons que l'un des objectifs poursuivis par la création de cette certification est de permettre à des enseignants de valider des compétences autres que celles validées par leur concours d'enseignement. Comme nous l'avons souligné précédemment, l'expérience de l'enseignement auprès d'élèves allophones est pratiquement indispensable à la réussite de la certification complémentaire FLS. Une journée de préparation à l'examen de la certification complémentaire FLS est prévue au plan académique de formation pour les candidats désirant se présenter à l'examen de la session 2017. Cette formation ne dispense pas d'une préparation personnelle soutenue.

Recommandations

■ Les candidats doivent être en mesure de dépasser le simple récit anecdotique d'expériences et la simple description de situations qu'ils ont rencontrées. Ils doivent en revanche être en mesure d'analyser de manière précise ces expériences en portant un regard lucide et critique. Il s'agit donc pour les candidats de prendre du recul par rapport à l'expérience acquise et d'explicitier ce qu'ils en retirent.

■ Les candidats doivent manifester des connaissances et des compétences indispensables pour enseigner le FLS et attester ainsi de leur capacité à prendre en charge les élèves concernés.

■ Cela suppose que les candidats se préparent à la fois de manière théorique (connaissance du cadre institutionnel qui régit l'accueil des élèves allophones, connaissances scientifiques...) mais aussi pratique. La connaissance du cadre européen commun de référence des langues (CECRL) mais aussi du socle commun de connaissances, de compétences et de culture sont incontournables. De même, la connaissance de l'épreuve du DELF scolaire qui valide un niveau de compétences en référence au CECRL est également indispensable. Afin d'acquérir une expérience et développer une connaissance concrète de la réalité, on ne saurait trop conseiller aux futurs candidats de rencontrer

des professeurs ayant en charge des élèves allophones, à découvrir le fonctionnement d'UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants). Assister à quelques séances dans un tel dispositif peut être un excellent moyen d'en comprendre le fonctionnement.

■ Les candidats admis sont ceux qui sont en mesure de montrer une réflexion pédagogique et didactique appuyée sur une réelle expérience auprès des élèves allophones. Ces candidats ont été en mesure d'expliquer clairement les motivations qui les poussent à passer cet examen et à vouloir travailler auprès de ces élèves.

En conclusion, nous souhaitons réaffirmer que l'examen de la certification complémentaire FLS n'est pas une formalité. Il s'agit au contraire de maîtriser les grands aspects de l'enseignement du FLS, un des champs de l'enseignement du français, de questionner ses enjeux, sa pertinence, ses modalités pratiques de mise en œuvre dans la classe et son articulation avec d'autres champs de l'enseignement dans le cadre du socle commun de compétences. Il est également nécessaire de toujours placer l'élève, ses apprentissages, son parcours de scolarisation au centre du questionnement.

Nous remercions tous les candidats qui se sont présentés à cette session et nous incitons les candidats qui n'ont pas obtenu cette année la certification complémentaire à présenter à nouveau l'examen en en cernant plus précisément les enjeux.

Le président du jury,
Pierre-Alain CHIFFRE